



Achat garages suite a une saisie judiciaire qui est prioritaire?!

Par **pablo1983**, le **02/09/2013 à 18:54**

Bonjour, je vous explique notre problème: il y a un an et demi avec mon amie nous avons acheté un bien en copropriété.

Nous avons une entrée individuelle avec une terrasse devant chez nous qui ns appartient pas mais dont personne se sert mis a part nous. Au fond il y a trois garages (pour moi c'est des box puisque c'est vraiment que des petites voitures qui peuvent rentrer style "smart"). Avant d'acheter la maison la commerciale de l'agence immobilière nous a certifié que la personne a qui appartient 2 garages nous les vendrait en priorité par la suite.

Le problème est que cette personne ne paye pas entièrement ses charges et on va certainement faire une saisie des biens avec la régie et ses garages seront vendus aux enchères. Ainsi nous avons plus la certitude de pouvoir être prioritaire sur l'acquisition des garages sachant qu'on a une baie vitrée au salon de 3 mètres environ qui donne directement sur ces garages on a pas envie de voir tjrs quelqu'un devant notre salon.

Que faire? avons nous des priorités par rapport aux autres copropriétaires qui sont d'ailleurs certains aussi intéressés par l'achat des garages et qui ont une autre entrée.

Merci de votre aide.

Par **youris**, le **03/09/2013 à 00:15**

bjr,

la promesse de l'agent immobilier (écrite ?) n'engage que lui. je suppose que cela ne figure ni dans le compromis ni dans l'acte authentique.

en l'absence de promesse de vente du propriétaire à votre égard, vous n'avez aucune priorité.

cdt